

Hervé Suaudeau
Président d'AulnayCitoyen
Association déclarée, publiée sous le n°2258 du JO du 2 juin 2007
50 rue A. Briand
93600 Aulnay-sous-Bois
mail: herve@aulnayscitoyen.org
<http://www.aulnayscitoyen.org/>

M. Gérard Gaudron, maire d'Aulnay-
sous-Bois
Boulevard de l'Hôtel de Ville
93600 Aulnay-sous-Bois
Fax: 01 48 79 63 09 , 01 48 79 63 08

Réf. interne: 20080229-8-MAIRIE

- 1 page -

Aulnay-sous-Bois le 29 février 2008,

OBJET: Lettre recommandée doublée d'un fax

Monsieur le Maire,

La circulaire NOR.INT.A.08.00023.C du 1er février 2008 reconnaît implicitement puisqu'elle recommande diverses mesures pour y remédier - que les machines à voter sont délicates à sécuriser. Depuis leur livraison, et avant application de cette circulaire, les machines à voter ont pu être modifiées sans que trace en soit gardée. Par exemple, il découle des points 1.1.1 et 1.1.2 que des techniciens du fabricant ont pu intervenir seuls. Or, dans les bureaux de vote, ne peuvent être présentes que des machines conformes au modèle agréé.

Je vous somme donc par la présente, à la fois en tant que candidat mais aussi comme maire, gardien de ces machines depuis l'année 2004, de me fournir sans délai un certificat technique établi par un auditeur indépendant, certificat qui attesterait que chaque pièce de chaque machine ainsi que chaque octet de chaque logiciel soit strictement conforme au modèle agréé.

Enfin, afin de disposer d'une vue cohérente et sincère, je vous serai gré de bien vouloir m'expliquer les motifs de votre refus de suivre les recommandations [1] du groupe de travail sur l'utilisation des machines à voter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments républicains.

Hervé Suaudeau
Président d'AulnayCitoyen

Copie pour information :

M. Claude Guéant,
Palais de l'Élysée.

[1] circulaire NOR.INT.A.08.00023.C page 5 : « le groupe de travail sur l'utilisation des machines à voter estime préférable que l'utilisation des machines à voter soit privilégiée pour les élections cantonales, le vote à l'urne traditionnel étant alors mis en oeuvre pour les élections municipales. »